



Finances

N° 324/2024

ARRETE DU PRESIDENT

CESSATION NOMINATION DU MANDATAIRE REGIE PISCINE LES 3 ILETS – MME ALYCIA PASSAVANT

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L.1617-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2017 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des entrées de la Piscine et des activités développées par la Piscine ;

Vu la délibération en date du 18 janvier 2017 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2022 autorisant le Président à créer des régies intercommunales ;

Considérant que la nomination de Mme Alycia PASSAVANT est à clôturer, pour motif agent ne travaillant plus pour le service de la Piscine.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/04/2024.

ARRETE

Article 1 – l'arrêté n° 15-2020 du 24 août est abrogé à compter du 17/04/2024.

Article 2 : Le Président et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle sont chargés chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.

Fait à Pont-Audemer, le 18/04/2024

Le Président

Francis COUREL

